

Bulletin d'information de l'OCCE des Landes

Chèr·e·s collègues, chèr·e·s coopérateur·rice·s,

En 2025 encore, notre association a pu proposer de nombreux projets pédagogiques, tels que Bal en liance, Théâ, les Journées Environnement ou la webradio à nos 314 coopératives. Elle a également animé des formations destinées aux mandataires et aux directeurs et a pu accompagner des équipes pour leurs projets singuliers.

Je tiens à saluer ici le travail précieux et l'engagement des administrateurs comme des salariés qui font avancer nos projets collectifs avec passion et rigueur.

L'Assemblée générale est un moment clé dans la vie de notre association et nous savons combien il vous est difficile de venir. C'est pourquoi, afin de mieux en comprendre les enjeux, nous mettons en place un temps d'échange en distanciel.

Ce temps d'échange permettra aussi de partager vos idées de projets coopératifs pour votre classe et pourquoi pas de les déployer au niveau départemental ! Vous avez les idées et nous avons des compétences. Alors coopérons !

Pour tout cela je vous invite à nous retrouver en visio le mercredi 4 février à 14h15.

Continuons ensemble à faire vivre notre projet associatif dans un esprit de coopération et d'innovation.

Je vous remercie chaleureusement pour votre confiance, votre énergie et votre engagement à nos côtés.

Bien coopérativement,
La Présidente, Elisabeth LACOSTE-TUZAN

Plusieurs temps de
rencontres et d'échanges



Visio le 04/02 à 14h15

Pour répondre à toutes vos questions sur l'AG et pour partager vos envies de projets !

Pour recevoir le lien, inscrivez-vous [ICI](#).

Le Mercredi 25 février 2026

MONT DE MARSAN

Salle du petit bonheur
Rue de la ferme de fatigue

14 H : « Les écoles qui folkent »

Sur [inscription](#)

Atelier de danses traditionnelles autour du nouveau projet « Les écoles qui folkent » qui sera proposé en 2026-2027.

Pour plus d'informations sur l'action : [ICI](#)

15H15 : Assemblée Générale de l'OCCE des Landes

Le mercredi 04 février à 14h au siège départemental, ou, à défaut de quorum, le 25 février 2026.



Vote 1

Rapport moral et d'activité

Vie de la Fédé 2025 : L'année 2025 a confirmé la persistance d'un déficit structurel au sein de la Fédération. Consciente de cette situation, l'Assemblée Générale de mai 2025 a adopté plusieurs mesures destinées à renforcer notre équilibre financier et garantir la pérennité de nos activités dont la refonte des modalités d'attribution des aides versées aux Associations Départementales (AD) afin d'en améliorer l'efficacité et la transparence et la création d'un fonds de solidarité. Ce dispositif comprend une contribution obligatoire des AD, dont le montant est modulé en fonction de leurs fonds propres et de la facturation de certains services, notamment les fiches de paie. Cette mesure vise à répartir plus équitablement les efforts tout en garantissant le maintien des services.

Vie de l'UR : L'UR a organisé une conférence sur le thème de l'égalité filles/garçons avec Véronique Decker en février 2025 à Narrosse.

Vie de l'AD: Au niveau de notre AD, le conseil d'administration s'est montré stable et dynamique tout au long de l'année. Bien que réduit en nombre, l'engagement des membres a permis de proposer une diversité de projets à nos coopératives, contribuant ainsi à leur développement. Face à l'annonce d'une augmentation significative des frais bancaires, une réflexion approfondie a été engagée pour optimiser les services financiers proposés. Plusieurs solutions sont actuellement à l'étude ou en phase de déploiement, telles que Jaikan pour le paiement en ligne, Up2pay pour le règlement par carte lors de vos manifestations, ainsi qu'Ediweb pour la gestion des virements bancaires. Conscient de l'impact potentiel de cette hausse des frais sur les activités des coopératives, le conseil d'administration a d'ores et déjà décidé que notre siège prendrait en charge une partie de cette augmentation, afin de ne pas pénaliser nos coopérateurs. L'association départementale accompagne des projets coopératifs de classe ou d'école et propose des actions aux écoles adhérentes. Dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle, a été renouvelé les actions nationales « **Théâ** » pour le développement du théâtre contemporain à l'école et « **Bal en liance** » sur la rencontre autour de la danse contemporaine. Ces actions sont accompagnées par des artistes. Des classes ont participé à d'autres actions nationales comme « **Etamine** » valorisant l'écriture coopérative et « **Porté disparu** » dans le cadre de la culture scientifique (mener une enquête coopérative sur la disparition de certaines espèces animales ou végétales). Notre action départementale « **Journée environnement** » d'éducation à l'environnement et à la transition écologique a été suivie par 4 classes qui ont vécu un marché des connaissances géré par les élèves et des animations encadrées par des intervenants extérieurs au CPIE du Seignanx . L'action « **webradio** » a été réalisée sur le thème de la culture gasconne. L'AD 40 continue à promouvoir l'utilisation de l'agenda coopératif, pour aider au développement des compétences psychosociales ainsi que le prêt de malles. Un accompagnement à la mise en place de conseils coopératifs a été réalisé dans certaines classes et la participation à la fête de la science dans une école. L'association poursuit l'accompagnement des professeurs et des équipes enseignantes en assurant des sessions de formation : « **La gestion comptable et juridique des coopératives scolaires** » ; « **Bal en liance et Théâ** »; « **Faire équipe et piloter des projets coopératifs** » pour les néo-directeurs ; à l'INSPE dans le cadre d'une présentation du Collectif des Associations Partenaires de l'Ecole Publique (CAPE) et de l'Education Populaire. Tout au long de l'année scolaire, l'AD 40 aide les mandataires (enseignants bénévoles) à gérer la coopérative de leur école et les accompagne dans leurs démarches. Elle a contrôlé 40 coopératives.

Vote 2

Rapport financier (extrait)

Présentation des comptes annuels

Les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et d'évaluation mentionnées dans l'annexe (disponible sur simple demande).

Le Siège de l'Association

Le total des charges s'est élevé à **151 618 €**.

Le total des produits s'est élevé à **165 305 €**.

Le résultat du siège s'est élevé à **13 687 €**.

Ce résultat s'explique comme suit : Grâce aux produits financiers élevés obtenus de la centralisation des coopératives, notre résultat du siège est positif et nous avons pu proposer nos projets pédagogiques à davantage de classes (Bal en liance et Théâ).

Situation et activité du dernier exercice clos

Le nombre de coopérateurs s'est élevé à **32 662 contre 33 398** pour l'exercice précédent. Le nombre de coopératives, **314** reste stable.

Les coopératives scolaires et foyers coopératifs

314 coopératives scolaires et foyers sur les 314 affiliés ont envoyé leur Compte rendu Financier (CRF) dans les délais statutaires et ont pu être agrégés dans les comptes annuels de l'Association.

Les données caractéristiques des coopératives et foyers sont les suivantes :

- ressources des coopératives et foyers agrégés :

2 906 009 € dont **580 344 €** de subventions encaissées

- trésorerie à la clôture : **1 769 887 €**

Compte tenu d'une sommation des CRF à 100%, le produit moyen par coopérateur est estimé à **89 €**.



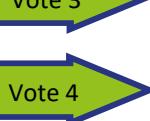
Évolution prévisible et perspective d'avenir

Le budget prévisionnel du siège départemental pour l'exercice 2025-2026 fait apparaître un total de charges de **161 941€** et un résultat équilibré.

Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice clos comme suit :

- le résultat du siège départemental, soit **13 687 € au fonds associatif,**



- le résultat des coopératives sommées, soit **110 746 € dans leur report à nouveau.**

Compte de résultat du Siège et de l'Association (Siège + Coopératives)

CHARGES			PRODUITS		
Postes	Siège	Siège + coops	Postes	Siège	Siège + coops
Charges d'exploitation	142 477 €	2 862 617 €	Produits d'exploitation	124 553 €	2 955 439 €
Charges financières et impôts sur les bénéfices	9 141€	9 141€	Produits financiers	40 752 €	40 752 €
Charges exceptionnelles	0 €	0€	Produits exceptionnels	0 €	0 €
Total général	151 618 €	2 871 758 €	Total général	165 305 €	2 996 191 €



Projet d'activité et budget prévisionnel du Siège 2025-2026

Nous retrouvons cette année 2025-2026, les actions nationales relayées par l'AD 40 (elles peuvent être accompagnées par notre animatrice sur demande) : « Etamine », la C.I.D.E. , « Porté disparu », « Bal en liance » qui débute par des ateliers de danse contemporaine menés par un·e danseur·se chorégraphe au sein de chaque classe participante et qui se finalise par la participation de toutes les classes à un bal , "Théa", qui associe chaque année un·e auteur·trice de théâtre jeunesse et un·e artiste comédien·ne, accompagnant les classes dans une démarche coopérative et de création.

L'action départementale « Journées environnement » sera l'occasion de partager un marché de connaissances géré par les élèves et des ateliers animés par des adultes autour du développement durable et de l'environnement.

Nouveauté cette année, 10 classes volontaires testent un projet autour des danses traditionnelles « **écoles qui folkent** », avec pour finalité une rencontre lors d'un bal traditionnel avec de la musique en direct !

Un accompagnement-formation des écoles pour améliorer le climat scolaire, mettre en place des conseils coopératifs de classe ou d'école, faire équipe et utiliser les agendas coopératifs est proposé.

Plusieurs formations sont programmées cette année avec des modalités différentes autour de thèmes comme la gestion de la coopérative scolaire, la méthodologie de projet coopératif et la place et le rôle du directeur, la mise en place des actions Bal en liance , Théâ et Ecoles qui folkent comme outils de coopération.

Nous participons au Groupe d'Appui Départemental de l'Education Partagée des Landes et à l'Union Régionale Aquitaine OCCE.

CHARGES		PRODUITS	
Cotisations reversées à la Fédération	44 160 €	Cotisations perçues	73 600 €
Charges externes, exceptionnelles et impôts	44 763 €		
Salaires et charges sociales	25 000 €	Produits financiers	41 700 €
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	9 581 €	Autres produits (aide de la Fédé, dons, ...)	2 769 €
Fournitures, approvisionnements	700 €	Vente de produits	460 €
Services pédagogiques, animations diverses	18 175 €	Prestations de service et animations (assurance, A&E)	19 110 €
Aides financières (subventions)	19 562 €	Subventions d'exploitation	24 302 €
Total général	161 941 €	Total général	161 941 €



Dossier AG

Nous restons à votre disposition pour vous fournir toutes les précisions et tous les renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.
Les documents complets (rapport d'activité, rapport financier, rapports du Commissaire aux Comptes) seront consultables sur les stands dédiés à l'AG ou sur simple demande à l'AD (05 58 06 04 56 ou ad40@occe.coop)

Comment voter ?

Sur place, en participant à l'AG du 25 février 2026.

Via votre espace Retkoop, en votant directement en ligne : <https://www.retkoop.occe.coop/debut.php>

Par délégation, en remplissant le coupon de délégation de pouvoir joint. Vous pouvez le donner à un adhérent présent à l'AG, ou l'envoyer à l'AD qui le remettra à un adhérent présent à l'AG. **avant le 18 février 2026** (annexe 1)

Je deviens membre du conseil d'administration

- Pour participer à des commissions de réflexion : pédagogie coopérative, développement durable, lecture/écriture...
- Pour prendre des responsabilités et des engagements de militant.
- Pour contribuer au bon fonctionnement de l'association avec plus de bénévoles.
- Pour participer aux conseils d'administration d'une durée de deux heures (6 ou 7 par année scolaire) en distanciel ou en présentiel à votre convenance.

Vous pouvez faire acte de candidature en complétant le coupon de la fiche « Je suis membre du conseil d'administration »

(annexe 2)

Vous pourrez également retrouver toutes les informations sur [notre site internet](#)

Texte des résolutions

Vote 6

Le CA de l'OCCE des Landes propose un maintien **du montant de la cotisation 2026-2027 à 2,35 € par coopérateur.**

Vote 7

Le renouvellement du mandat d'AUDIT France à Boulogne-Billancourt en qualité de commissaire aux comptes titulaire **pour une période de six exercices.**



Vote 8
Uniquement
sur place

Election du Conseil d'Administration.

Candidature possible jusqu'à l'ouverture de l'Assemblée Générale.

ANNEXE 1 :



(Coupon à remettre à l'adhérent (1) qui représentera votre école lors de l'AG et/ou à retourner à l'AD OCCE 40 avant le 18 février 2026.)

Délégation de pouvoir pour les votes

Je soussigné(e) né(e) le.....,

mandataire de la coopérative ou du foyer coopératif de : qui compte adhérents,

domicilié(e) à :

donne pouvoir à : (2),

également membre actif de l'association, pour me représenter à l'Assemblée Générale du mercredi 25 février 2026, assister à la réunion de l'Assemblée Générale, signer le registre de présence et toutes autres pièces, prendre part à toutes les délibérations, émettre tous votes et généralement faire le nécessaire.

Date : Signature :

(1) Un seul pouvoir supplémentaire par adhérent présent.
(2) Si la mention est laissée en blanc, le pouvoir sera donné à un des adhérents présents à l'AG ou à défaut à un membre du C.A.D.

T. 05 58 06 04 56 – ad40@occe.coop | <https://ad40.occe.coop/>
OCCE des Landes, 281 Avenue Pierre de Coubertin 40000 MONT-DE-MARSAN



Contribution des coopératives à l'ordre du jour

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE
LANDES

La coopérative scolaire ou le foyer coopératif de :

souhaiterait que ce point soit discuté le jour de l'AG :

.....
.....
.....

Date : Signature :

(Coupon à retourner à l'AD OCCE 40
avant le 18 février 2026)

T. 05 58 06 04 56 - ad40@occe.coop | <https://ad40.occe.coop/>
OCCE des Landes, 281 Avenue Pierre de Coubertin 40000 MONT-DE-MARSAN

POURQUOI VOTER ?

Voter, c'est participer aux décisions qui concerneront ma coopérative.

Rappel : Les décisions prises au cours de l'AG s'appliqueront ensuite à toutes les coopératives.

COMMENT VOTER ?.... 3 possibilités

- Soit sur place, en venant à l'AG du 25 février 2026. (dépôt du bulletin dans une urne)
- Soit en ligne via votre espace Retkoop
- Soit par délégation, en remplissant le coupon ci-dessus. Vous pouvez le donner à l'AD.

ANNEXE 2 :

Je suis membre du conseil d'administration...

Car les échanges en CA sont riches.

Car ça enrichit mes pratiques pédagogiques dans ma classe coopérative.

Pour permettre la survie de l'OCCE des Landes.

Pour mes valeurs coopératives.

Car 6 réunions dans l'année, ça ne me prend pas trop de temps !

Pour contribuer à la diffusion des valeurs pédagogiques coopératives.

Pour m'engager dans une association au service des élèves.

Car je m'ouvre l'esprit, je découvre de nouveaux domaines ...

Car les projets sont sympas !

Car on est venu me chercher, j'ai découvert et puis, je suis resté !

Car j'apprends plein de choses !

Car je pensais qu'il n'y avait que des chiffres mais je m'investis dans des projets pédagogiques.



Candidature au Conseil d'Administration de l'OCCE

Je soussigné(e) né(e) le

membre de la coopérative ou du foyer de :

domicilié(e) à :

Téléphone : Mail :

déclare être candidat(e) au Conseil d'Administration de l'AD OCCE 40.

Date :

Signature :

(Coupon à retourner à l'AD OCCE 40
avant l'AG ou à apporter lors de l'AG)